

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 76 (1925)
Heft: 10

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

arriveront de ces pays ne seront jamais que des bois de luxe, pouvant concurrencer tout au plus le noyer et peut-être le chêne.

* * *

A part cette foire internationale coloniale s'est tenu le Comptoir suisse habituel. Celui-ci était semblable au comptoir des années précédentes; il renfermait les groupes de l'alimentation, des machines pour la culture du sol, de l'industrie du bois, de l'habitation et de l'horticulture. Il n'y a pas eu de bétail et la sylviculture n'était pas non plus représentée, à cause de l'Exposition nationale de Berne.

* * *

Pendant toute la durée du comptoir, un cinématographe projetait gratuitement des films industriels et de documentation, principalement sur les cultures des colonies (cacao, café, coton, caoutchouc, etc.).

Fr. Grivaz.

CHRONIQUE.

Confédération.

Le Parc national suisse en 1924. La commission fédérale du Parc national a publié, récemment, son rapport annuel pour 1924. Il est dû à la plume de son secrétaire-caissier, M. le Dr Bühlmann. C'est le dixième rapport publié par cette commission depuis que la Confédération est venue apporter son aide financière à l'entretien et au développement de notre beau parc de l'Engadine. L'auteur a été heureusement inspiré de vouloir rappeler le 10^e anniversaire de l'intervention fédérale dans ce domaine de la protection de la Nature. Et il a saisi cette occasion pour récapituler, en matière d'introduction, les étapes principales d'une création dont notre pays est si légitimement fier.

Il faut l'en féliciter, car beaucoup de Suisses ignorent encore ce qu'est notre parc national, quelles furent les nombreuses difficultés du début, et il en est trop encore qui confondent l'activité de la Ligue suisse pour la protection de la nature — agent actif de la fondation du Parc et à qui incombe en première ligne la lourde charge de son entretien — avec celle de la Ligue suisse pour la protection de la Suisse pittoresque (*Heimatschutz*).

Le rapport annuel pour 1924 déplore le fait que les efforts tentés pour agrandir et arrondir le territoire du Parc sont restés sans succès. Les autorités de la commune de Schuls n'ont pas encore pu consentir à autoriser l'annexion définitive de la réserve du Val Scarl. La surveillance de ce territoire a été confiée récemment aux gardes-frontière et non plus à un gardien spécial. Cette nouvelle organisation s'est révélée très heureuse. La Direction générale des douanes a montré beaucoup de complaisance en voulant bien se charger de ce surcroît de besogne.

La faune du parc continue à se développer de la façon la plus réjouissante. M. le D^r K. R. Hofmann, qui avait été chargé d'étudier l'état du gibier, a fourni sur la question un rapport optimiste. Il écrit, en particulier, ce qui suit :

« Le nombre des cerfs répandus dans toute l'étendue du parc est réjouissant et croît normalement.

« La belle quantité de chamois (1144 en 1924) témoigne de l'efficacité d'une absolue protection. Dans le Val Cluozza errent, séparément, plusieurs hardes de ces animaux, qui comptent jusqu'à 60 sujets. On attribue aux nombreux animaux de proie et particulièrement aux vieux renards le fait que l'on voit si peu de chamois d'un an et, par contre, tant de jeunes femelles que n'accompagne aucun faon ! On est frappé aussi du petit nombre des jeunes mâles. Ils doivent être chassés et tués par les vieux boucs solitaires, nombreux et vigoureux.

« Dans les parties du parc qui sont très visitées, les chamois sont devenus beaucoup plus abordables.

« Il y a fort peu de chevreuils. Le fait est peut-être dû au nombre croissant des cerfs ainsi qu'à la présence d'une quantité de vieux renards et de chiens errants rôdant aux limites de la réserve. Les marmottes sont nombreuses. »

Le rapport, en général, est rédigé dans un esprit optimiste qui causera certainement beaucoup de satisfaction aux nombreux Suisses qui s'intéressent à notre Parc national et qui apportent, année après année, leur obole pour l'enrichissement de cette œuvre nationale. *H. B.*

Cantons.

Grisons. A la suite du décès du regretté M. J.-U. Schmid, inspecteur d'arrondissement à Tamins, il s'est produit le mouvement suivant dans le personnel forestier du canton.

A été nommé inspecteur forestier de l'arrondissement de Bonaduz : M. *Ch. Zinsli*, inspecteur forestier de la ville de Coire. Ce dernier, à son tour, a été remplacé par M. *N. Melcher*, inspecteur de l'arrondissement de la Plessur. La nomination du successeur de ce dernier ne saurait tarder.

Soleure. Parmi les rapports cantonaux sur la gestion des forêts, celui du canton de Soleure est toujours un des plus volumineux et aussi un de ceux où l'on trouve à glaner de nombreux faits intéressants. Celui de 1924 reste bien dans la tradition ; il est mieux que jamais pourvu de données statistiques. Celles relatives à l'aménagement des *forêts communales* sont d'un vif intérêt. On y apprend que leurs 22.533 ha ont un matériel sur pied moyen de 208 m³ par hectare. La possibilité totale, exprimée en bois fort de la coupe principale, s'élève à 3,65 m³ par ha, ou encore à 1,84 % du matériel sur pied.

Le rendement net de ces forêts est resté un peu inférieur à celui de 1923 : 97 fr. par ha, contre 105 fr. ! Par contre, ce rendement

exprimé en fonction du volume exploité est légèrement supérieur en 1924 à celui de 1923: 17,95 fr. en 1924 contre 17,85 fr. par m³ en 1923. Il y a eu amélioration aussi si l'on exprime le rendement net en pourcents du rendement brut: 55 % en 1924, 50 % en 1923.

On y trouve enfin une comparaison bien suggestive, soit du rendement des forêts à gestion technique avec celui des forêts simplement inspectées. Dans le canton de Soleure, trois communes font gérer, dès longtemps, leurs forêts par un inspecteur forestier communal. Ce sont Soleure, Olten et Granges. Si l'on considère l'ensemble de ces boisés, leur rendement net a atteint, en 1924, 161 fr. par ha, tandis que pour les autres forêts communales il n'a pas dépassé 84 fr. (Ou encore: 22,45 fr. par m³ exploité, contre 16,70 fr.) On ne saurait imaginer une preuve plus décisive en faveur de la gestion technique des forêts communales.

Soleure, nous l'avons dit souvent déjà, est le canton où les caisses forestières de réserve ont pris leur plus beau développement et où l'on peut le mieux en montrer la grande utilité. Ces caisses qui, pendant la période de mévente de 1922/23, avaient été mises fortement à contribution, enregistrent en 1924 une augmentation de 286.555 fr., atteignant ainsi une valeur totale, à la fin de l'année, de 5.440.000 fr. Et l'on nous apprend que ces caisses ont payé, pour des buts non forestiers 191.100 fr., dont 166.000 fr. à la bourse des pauvres et aux écoles.

Le canton de Soleure est un de ceux où les prescriptions concernant l'*aménagement des forêts communales* sont le mieux appliquées. Dans ce domaine, il est à l'avant-garde. L'Instruction sur la matière, de 1882, prévoyait que toutes les forêts publiques devaient être aménagées durant les 10 années suivantes. Elle prescrivait, en outre, une revision tous les 10 ans. Ces prescriptions furent appliquées à la lettre, si bien qu'à la fin de 1923, le canton avait mené à bonne fin la 3^e revision de toutes ses forêts publiques. Il est peut-être le seul qui ait à son actif une exécution aussi ponctuelle en matière d'aménagement. Le rapport en cause donne à ce sujet de copieux renseignements sur la période qui va de 1884 à 1924, mais dans le détail desquels nous ne pouvons entrer ici.

Bornons-nous à reproduire textuellement les normes proposées, à la fin du rapport, pour l'administration des forêts communales pendant les années prochaines:

„Dans les communes dont les forêts ne sont pas gérées par un technicien, l'inspecteur forestier d'arrondissement doit jouer le rôle d'un gérant. Il n'aura pas à s'occuper seulement des travaux de reboisement et de la construction de chemins, mais du martelage de toutes les coupes qui doit être le travail essentiel, celui par lequel il peut, en première ligne, augmenter le rendement forestier. Consacrer son temps aux travaux culturels, dès la création des peuplements jusqu'à leur régénération, doit être l'occupation principale de l'agent forestier. Et

il va sans dire qu'il a l'obligation de le faire en collaboration avec les autorités communales et les gardes forestiers. Ainsi que cela a eu lieu jusqu'ici, il cherchera à faire progresser la cause forestière non pas en donnant des ordres, mais en cherchant surtout à instruire ceux au milieu desquels il doit agir.

On ne saurait qu'applaudir à des paroles aussi sensées. Souhaitons que ceux qui auront à appliquer ces instructions sauront toujours les avoir présentes à l'esprit.

H. B.

Etranger.

En France. *A la mémoire de Demontzey.* Le 29 août dernier a eu lieu à Cauterets (Hautes-Pyrénées) sous les auspices du Syndicat d'initiative de Cauterets, et avec le concours du Touring Club de France représenté par M. L. Auscher, l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire de Demontzey, l'ancien Inspecteur général des forêts, l'un des artisans des fameux travaux de consolidation du Péguyère. Le monument est une pyramide de granit dans laquelle est enchassé un médaillon en bronze reproduisant les traits du célèbre reboiseur. Il est placé dans le Val de Jéret, au-dessus de la cascade de Cérizet, à l'entrée du chemin qui permet d'accéder au sommet du Pic.

Le Dr Meillon, conseiller général, donna lecture d'une lettre de M. Loze, ancien conservateur des eaux et forêts, qui fut chargé par Demontzey de diriger la restauration du Péguyère. M. Loze y rappelle l'émoi causé en avril 1884 par les chutes de blocs descendant en avalanches et mitraillant Mauhourat et l'établissement thermal de la Railière, l'intervention active et éclairée de M. Alicot, alors député de la circonscription d'Argelès, l'initiative hardie de M. Demontzey, cette « noble figure, toute de droiture et d'action, cet administrateur aux vues larges et indépendantes », qui osa s'engager dans cette colossale et dangereuse entreprise, et il rend hommage à ses collaborateurs, notamment à M. Dellon, aujourd'hui conservateur en retraite, qui avait la direction immédiate des travaux, et à l'entrepreneur Poutz.

M. Mougin, Inspecteur général des eaux et forêts, représentait M. le ministre de l'Agriculture. Dans son discours il rappela ce que furent la vie et les travaux de Demontzey. « Demontzey, dit-il, a rempli ses fonctions avec une véritable passion. Il n'y a d'ailleurs que la passion qui pousse à sortir de la banalité, c'est elle qui caractérise le grand homme d'Etat comme le meilleur capitaine, le martyr, le saint comme l'artiste ou l'écrivain, c'est elle qui donne toute sa saveur à l'existence, au travail, qui nous porte à tenter d'atteindre l'inaccessible idéal. Demontzey a eu la passion de la restauration des montagnes et c'est pour cela qu'il a réussi... Demontzey décida de purger les lèvres de la Combe de Péguyère de tous les blocs dont le départ serait jugé imminent; de sous-murer ceux qui, faisant saillie, étaient encore suffisamment encastrés dans la montagne, de couvrir de plaques de gazon les surfaces sableuses que les pluies ou la sécheresse décapaient, et enfin de faire des revête-

